

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du jeudi 03 juillet 2025

DELIBERATION 2025_17

Nombre de membres 10

En exercice : 10

Présents : 6

Excusé :

Absents : 2

Pouvoir : 2

Date de la convocation : 19/06/2025

Date d'affichage : 19/06/2025

INSTALLATION DE LA CLIMATISATION DU 8 IMP DE L'ORMEAU

L'an deux mille vingt-cinq et le jeudi trois juillet à vingt heures trente, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude REILHES, Maire.

Présents : M. Claude REILHES, Mme Sandrine NARDI, Mme Ninoslava BOZOVIC, Mme Stéphanie GRENARD, Mme Maryse TEQUI, M. Christophe BOYER

Pouvoir : M. Didier MIRATON donne procuration à M. REILHES Claude
M. Stéphane ROUX donne procuration à Mme TEQUI Maryse

Absents : M. Sébastien LANGE,
M. Damien WEISSE

Secrétaire de séance : Ninoslava BOZOVIC

o O o

Monsieur Le Maire fait part au conseil municipal de la demande des locataires du 8 impasse de l'Ormeau.

Ils ont fait une demande écrite le 01 juillet 2025 à la Mairie pour savoir si on pourrait prévoir d'installer un climatiseur sur l'appartement qui se situe à l'étage du bâtiment.

Après discussion, M. le Maire leur a proposé d'installer ce système si en contrepartie, les locataires acceptent une augmentation de leur loyer mensuel de 50€, ce qui ferait un loyer de 690€ CC.

Après accord de leur part, le maire a demandé pour pouvoir présenter un estimatif de l'opération au Conseil, un devis pour faire cette installation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ACCEPTE le devis de l'entreprise BIGOT,
- DECIDE l'augmentation de 50€ sur le loyer des locataires,
- DEMANDE à M. le Maire de faire le nécessaire pour inscrire cette opération au budget 2025 par une délibération modificative

Fait et délibéré à Maurens-Scopont, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Claude REILHES.

